



Fiche de Poste?

Quand les éducateurs ont été mutés dans les EPM, ils ont pris connaissance de la fiche de poste. Il faut peut être rappelé ce qu'est une fiche de poste. Elle **décrit les missions et activités** qui incombent à un agent dans une structure donnée (service, unité...). Voici ce que disait celle fiche :

- La réalisation d'un bilan sur la situation familiale, sociale, scolaire et judiciaire du mineur. En lien avec les services médicaux présents en EPM, élaboration d'un bilan sur sa situation sanitaire et psychologique et mise en place de protocoles en conséquence,
- La participation aux temps de vie collectifs en lien avec les personnels de surveillance : lever, coucher, repas, temps de détente,
- Le montage et l'animation d'activités socio-éducatives, ou l'initialisation et le développement d'un partenariat dans ce sens,
- La définition des principaux objectifs de son parcours en détention, sur la base des compétences et appétences repérées chez le mineur,
- L'accompagnement du mineur en cas d'incident donnant lieu à une procédure disciplinaire (rédaction d'un rapport circonstancié, soutenance dudit rapport devant la commission de discipline)
- La communication aux services pénitentiaires d'éléments permettant d'adapter les conditions de détention du mineur à son profil
- L'élaboration d'un projet de sortie défini autour de solutions d'hébergement et d'insertion socioprofessionnelle la plus adaptée en lien avec les mineurs et leur famille.

Or aujourd'hui, les missions sont polarisées sur deux aspects : la participation aux temps de vie collectifs et l'animation d'activités socio-éducatives.

Nous pouvons donc légitimement penser que le reste n'est que de l'habillage éducatif....

En effet, alors que la délinquance est vécue comme un échec de la socialisation, que l'incarcération est vécue comme un échec du mineur, de sa famille et des prises en charges éducatives, sur quoi concentre-t-on les éducateurs ? Sur un rôle de gentils animateurs...

Comme on a pu reprocher à la Police d'organiser des matches dans les quartiers, on saura reprocher aux éducateurs de ne pas faire leur travail. Les mauvais chiffres de la récidive seront brandis comme la preuve manifeste de l'incapacité de tout travail éducatif à produire des résultats...Comme dit le proverbe, qui veut tuer son chien, lui inocule la rage...

Lavour le 25 Avril 2008

CGT-PJJ Midi Pyrénées

Tel : 06.60.94.52.

Cgtpjj.mp@orange.fr – www.cgtpjj.fr